

CENTRE UNIVERSITAIRE DE VALENCIENNES ET DU HAINAUT-CAMBRESIS

COMPTÉ RENDU DU CONSEIL DU CENTRE
DU 6 MAI 1976

PRESENTS :

- COLLEGE A : MM. BRIDOUX - COQUET - LECOCQ - MALVACHE -
Mme MORIAMEZ - Melle JULLIEN.
- COLLEGE B : MM. TROTIN - DELANNOY B. - DELANNOY M.
- COLLEGE C : MM RICHEZ - GILLIOT
- ETUDIANTS : MM. LOCQUET - DENIMAL - VAN DEN NEST - PENON
- A. T. O. S. : MM. BURY R. - NOBILI.

PERSONNALITES EXTERIEURES :

- Monsieur le Maire de Valenciennes représenté par Monsieur BODART
- Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de
Valenciennes représenté par Monsieur CELLIER.
- Monsieur GOZET

MEMBRES DE DROIT :

- Monsieur le Recteur représenté par Monsieur PARENT.
- Monsieur KOPF, Agent Comptable.

INVITES :

- MM. BOURGOIS - PRUVOT - DOGEMONT - MARTINACHE - COUSIN.

ONT DONNE POUVOIR :

- | | | |
|---------------------|---|------------------|
| - Monsieur EDERN | à | Monsieur BRIDOUX |
| - Monsieur GILLIARD | à | Monsieur BRIDOUX |
| - Monsieur DELCOURT | à | Monsieur RICHEZ |
| - Monsieur LEMAIRE | à | Monsieur NOBILI |

Monsieur le Président BRIDOUX ouvre la séance du Conseil à 15 H.

Avant d'aborder l'ordre du jour proprement dit, Monsieur BRIDOUX rend hommage à Monsieur JOHNSON décédé subitement à Pont-à-Mousson. Monsieur BRIDOUX insiste sur le fait que Monsieur JOHNSON laissera au Centre le souvenir d'un universitaire distingué et d'un collègue courtois et dévoué. Au nom de la famille de Monsieur JOHNSON, Monsieur BRIDOUX remercie tous ceux qui ont tenu à témoigner leur amitié et à accomplir un geste de solidarité.

Aucune remarque n'étant faite sur le précédent compte-rendu, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du Jour est le suivant :

- I - Compte Financier ;
- II - Projet de Convention entre l'UER Froissart et l'Université de Lille III ;
- III - Diplômes d'Université préparés par le CEPPEP ;
- IV - Questions diverses.

I - COMPTE FINANCIER

Monsieur PRUVOT, rapporteur de la Commission des Finances dresse un rapport de présentation du Compte Financier de l'exercice 1975. Monsieur PRUVOT signale que le document soumis aux membres du Conseil comprend deux parties : d'une part le compte de l'établissement principal, d'autre part le compte annexe du CEPPEP.

Ces comptes, principal et annexe, examinés et analysés par la Commission des Finances dans sa séance du 22 avril, présentent les caractéristiques suivantes : les recettes se sont élevées globalement à 6 230 000 F, légèrement supérieures aux prévisions (6 020 000) mais en assez forte augmentation par rapport à 1974, soit de près de 20 % (1974 = 5 230 000 F). La progression cependant s'est ralentie car elle avait été de 30 % en 1974 par rapport à 1973.

.../...

Classées en grandes masses, par nature et par origine, elles se répartissent comme suit :

Par nature :

Fonctionnement et équipement	: 4 237 000F = 68 %
Recherche Scientifique	: 809 000F = 13 %
Formation Continue	: 1 184 000F = 19 %

Par origine : en milliers de francs

Subvention Etat	: 3 018 = 48,5 % contre 51 % en 1974
Subvention collect. locales	: 420 = 7,5 % contre 11,5 % en 1974
Subvention taxe d'apprentis.	: 777 = 12,5 % contre 9,5 % en 1974
1 % formation continue	: 541 = 9 % contre 11 % en 1974
Contrat recherche scientif.	: 474 = 7,5 % contre 5,5 % en 1974
Conventions diverses	: 199 = 3 % contre -
Prestations services	: 476 = 7,5 % contre 7 % en 1974
Droits Universitaires	: 140 = 2 % contre 2 % en 1974
Recettes diverses	: 134 = 2 % contre 1,5 % en 1974
Subventions diverses	: 51 = 0,50 % contre 1 % en 1974

Les 20 % d'augmentation proviennent donc essentiellement de la taxe d'apprentissage et des contrats de recherche scientifique et conventions divers.

A préciser : les 3 018 000 F de subvention Etat se subdivisent en :

Fonctionnement	: 2 061 000 F
Recherche Scientifique	: 335 000 F
Formation continue	:
Convention A	: 447 000 F
Contrat développem.	: 175 000 F

Quoiqu'en régression, la part de financement direct de l'Etat dans les activités du Centre reste fortement prédominante avec 48,5 % du total contre 51 en 1974 et 53 % en 1973 (non compris bien entendu les dotations en personnel réctement rénuméré sur le budget de l'Etat et qui se montent à 7 742 000 F) d' Coût global du Centre Universitaire : 13 970 000 F

Part Etat : Subv. : 3 018

Person. : 7 740

10 758 000 F soit 77 %

.../...

La taxe d'apprentissage passe au second rang avec 12,5 % puis les subventions des collectivités locales et les conventions de recherche scientifique qui se trouvent au même niveau à 7,5 %. La répartition des recettes par UER et Service donne les résultats suivants, en milliers de francs :

- Services Généraux	: 24 12	soit 38,50 %	contre 41 %	en 1974
- I. U. T.	: 1141	soit 18 %	contre 15 %	en 1974
- U. E. R. Sciences Exactes	: 1247	soit 20 %	contre 19 %	en 1974
- U. E. R. Lettres	: 181	soit 3 %	contre 3 %	en 1974
- Service des Sports	: 47	soit 1 %	contre 1 %	en 1974
- Bibliothèque Univers.	: 171	soit 3 %	contre 2 %	en 1974
- Service Médecine prévent.	: 22	soit 0,50 %	contre 0,50 %	en 1974
Sous Total	5221	84 %	81,50 %	
- CEPPEs	: 1009	soit 16 %	contre 18,50 %	en 1974
Total	6230	100 %	100 %	

On constate donc, remarque Monsieur PRUVOT, une relative stabilité dans cette répartition d'une année à l'autre, avec une faible régression dans la part des Services généraux et du CEPPEs et une légère progression de l'IUT et de l'U. E. R. Sciences Exactes (taxe d'apprentissage dans le 1er cas, contrats de recherche scientifique dans le second).

En ce qui concerne les dépenses, celles-ci s'élèvent globalement à 5 938 000 F mais ont progressé moins fortement que les recettes c'est à dire qu'elles ont été, sciemment et par souci de bonne gestion, maintenues à un niveau permettant d'éponger l'important déficit existant à la clôture de l'exercice précédent.

Il convient d'examiner comment et par qui ont été employés les 6 000 000 de francs de ressources :

- Fonctionnement : 69 % contre 73 % en 1974
- Equipement : 11 % contre 15 % en 1974
- Ressources affectées 20 % contre 12 % pour 1974.

Les dépenses de fonctionnement se subdivisent ainsi :

	1975	1974
Personnel	30 %	29 %
Enseignement	16 %	17 %
ATOS	9,50 %	8 %
Charges sociales	4,50 %	4 %

Ainsi en matière de dépenses de personnel, seules ont augmenté celles concernant le personnel administratif, technique, ouvrier et de Service.

Monsieur PRUVOT ajoute qu'en 1975, 198 mois de salaires ont été payés contre 156 en 1974. Une progression très forte de 1973 à 1974 mais là seules les dépenses d'enseignement avaient augmenté. Monsieur PRUVOT ajoute qu'il convenait de ralentir cette tendance afin de ne pas compromettre l'entretien et le renouvellement, au moins partiel, des locaux et du matériel.

Les 39 % de fonctionnement matériel se subdivisent en trois postes principaux :

- travaux, fournitures et services extérieurs : 34 %
- missions et déplacements : 2,50 %
- Frais divers de gestion et d'administrations et amortissements : 2,50 %

Cependant, en poussant cette analyse au niveau des U. E. R. ou Service on obtient une image différente. Ainsi les dépenses de personnel ne représentent que 6 % de celles de l'I. U. T. qui bénéficie d'une forte dotation en emplois en crédits de cours complémentaires sur le budget de l'Etat. Par contre, les dépenses de personnel avoisinent les deux tiers du budget du Service des Sports et même les trois quarts de celui de l'U. E. R. Lettres, dont une grande partie des enseignements n'est pas financée par l'Etat. Ceci explique que l'U. E. R. Froissart ne peut affecter qu'une faible partie de son budget au fonctionnement matériel alors que la Bibliothèque Universitaire par exemple qui n'a aucune dépense de personnel peut y affecter la totalité de ses moyens.

Les dépenses d'équipement, financées sur crédits de fonctionnement. Une légère régression de cette catégorie de dépenses en 1974 par rapport à 1973 est constatée. Cette régression se poursuit et même s'accroît puisque la part de l'équipement dans le budget global qui était en 1974 passé de 16,8 à 15,5 % passe cette année de 15,5 % à 11 %. En ajoutant les investissements financés sur crédits spéciaux (contrats de recherche et conventions diverses) le rapport est de 15,5 % en 1975 contre 22,5 % en 1974. On constate donc que l'accroissement des charges de fonctionnement, conséquence surtout de l'augmentation des prix, réduit la capacité d'autofinancement et de renouvellement des équipements par le Centre.

Les résultats apparaissent dans un tableau détaillé donné en annexe aux comptes financiers.

La gestion de 1974 avait été déficitaire. Quatre U. E. R. et Services sur huit n'avaient pu équilibrer leurs comptes. En particulier le déficit important des Services Généraux aurait été préoccupant si l'excédent du CEPPE ne l'avait compensé. En 1975, la situation a pu être rétablie grâce à une gestion austère. Si le déficit de l'U. E. R. Froissart s'est accru il convient de préciser pourquoi. En effet, ce résultat n'est pas décevant si l'on considère qu'à été assuré en 1975 la mise en place de la maîtrise pour laquelle l'Etat n'a en rien contribué, pour laquelle aucun financement n'avait été prévu et dont le coût a été deux fois plus élevé que le montant du déficit.

Monsieur PRUVOT ajoute que le compte financier comporte également, pour l'information des membres du Conseil, une balance générale retraçant l'ensemble des opérations effectuées par le comptable en 1975, la situation des différents comptes à la clôture de l'exercice et un bilan qui n'appelle cette année aucune remarque particulière si ce n'est le rappel de ce que le Centre n'a aucune dette, il dispose d'un équipement acquis sur budget propre relativement important de l'ordre de quatre millions de francs pour l'amortissement duquel aucune provision n'a encore pu être constituée.

Monsieur BRIDOUX remercie Monsieur PRUVOT d'avoir fait état du Compte Financier.

Aucune question n'étant posée, le Compte Financier est approuvé à l'unanimité des membres du Conseil.

II - PROJET DE CONVENTION ENTRE L'U. E. R. FROISSART ET L'UNIVERSITE DE LILLE III.

Monsieur le Président BRIDOUX déclare que l'intérêt de la Convention est d'avoir obtenu la parité complète entre le Centre Universitaire et l'Université de Lille III. En particulier, les Commissions de Spécialistes sont désignées conjointement par le Président du Centre Universitaire de Valenciennes et le Président de l'Université de Lille III, chaque établissement ayant le même nombre de représentants ; en outre, les enseignements sont placés complètement sous la responsabilité des Maîtres de Conférences de l'U. E. R. Froissart.

Cette Convention donne aussi la possibilité aux étudiants de Valenciennes, reçus à l'I. P. E. S., de continuer leurs études à Valenciennes.

Ce projet de Convention a été adopté à l'unanimité des membres du Conseil de Lille III. Les membres du Conseil du Centre approuvent également à l'unanimité la Convention.

III - DIPLOMES D'UNIVERSITE PREPARES PAR LE CEPPE :

- Electronique

Monsieur MALVACHE déclare qu'il s'agit de rendre cohérent un ensemble de stages, qui existent déjà depuis 1971, en les regroupant en unités de valeur de manière à permettre à ceux qui le désirent d'avoir un diplôme cautionné par le Centre Universitaire. Une quarantaine de personnes seraient, pour le moment, intéressées par cette formation.

- Informatique

Monsieur COUSIN signale que les cours d'informatique seront du même type que les cours de Monsieur MALVACHE. Monsieur COUSIN attire l'attention sur le fait que l'évolution des méthodes de l'information implique un besoin de plus en plus grand d'obtenir la création de ces cours.

Monsieur BRIDOUX insiste sur la nécessité d'assurer la qualité des diplômes d'Université qui doivent être cautionnés par les membres du Conseil.

Après discussion, les membres du Conseil approuvent à l'unanimité cette création.

IV - QUESTIONS DIVERSES :

- Diplôme Universitaire Technico-Commercial

Monsieur RICHEZ déclare que des demandes émanant d'étudiants des Départements Génie Mécanique en vue de poursuivre des études après le D. U. T. pour obtenir une qualification technico-commerciale lui parviennent chaque année. Jusqu'à présent, ces demandes ont toujours été suivies d'un refus qui s'appuyait sur certains textes.

Lors d'une réunion récente, Monsieur RICHEZ signale que les Chefs de Département Techniques de Commercialisation ont émis un avis favorable à l'inscription des titulaires de certains D. U. T. du secteur secondaire, en année spéciale, dont le recrutement est souvent difficile.

La Commission Pédagogique Nationale a approuvé cette suggestion à l'unanimité.

Monsieur RICHEZ ajoute qu'il serait raisonnable d'envisager, à partir de la rentrée scolaire 1976-1977, d'admettre en année spéciale des titulaires d'un D. U. T. Génie Mécanique, bien motivés, titulaires du baccalauréat, et ayant un niveau suffisant en anglais. L'admission pourrait se faire sur dossier après entretien avec le candidat.

Monsieur RICHEZ signale qu'au point de vue financement, l'intégration des étudiants titulaires d'un DUT Génie Mécanique n'entraînerait aucune dépense complémentaire, les sections spéciales n'ayant pas pour le moment, leur effectif maximum.

Monsieur CELLIER déclare que cette idée, tout en étant excellente, mérite d'être examinée.

Après discussion, un accord de principe est voté à l'unanimité des membres présents mais le problème sera revu par le prochain Conseil de l'I. U. T.

- Bibliothèque Universitaire

Une modification intervient dans l'article IV des statuts de la Bibliothèque Universitaire.

Il a été écrit :

Alinéa a : "Sont éligibles tout enseignant titulaire à l'Université et tout étudiant régulièrement inscrit. Sont électeurs les enseignants et étudiants membres du Conseil de l'Université".

Il faut lire :

"Sont éligibles tout enseignant titulaire à l'Université et tout étudiant régulièrement inscrit. Sont électeurs l'ensemble des membres du Conseil d'administration".

Cette modification est approuvée à l'unanimité des membres.

- Motions à l'U. E. R. Froissart

Monsieur BOURGOIS expose les deux motions votées à l'unanimité par le Conseil de l'UER Froissart lors de sa réunion du 22 avril 1976.

1ère Motion :

"Le Conseil de l'U. E. R. Froissart étendu à l'ensemble des enseignants, réuni le 22 avril 1976, proteste contre la décision arbitraire du Secrétaire d'Etat aux Universités de promulguer l'arrêté portant réforme des deuxièmes cycles sans consultation des conseils et des intéressés.

Cet arrêté :

-laisse une trop large place aux représentants du secteur privé à travers les groupes d'étude technique dans le processus d'habilitation (art. 4). Cela vise à adapter l'Université aux besoins à court terme du patronat ;

-laisse au Secrétariat d'Etat aux Universités le droit de supprimer l'habilitation (art. 5 et 6) faisant planer une menace constante sur les enseignements poursuivis et les enseignants qui les assurent ;

-vise à exclure des études supérieures approfondies la grande majorité des étudiants, voire des futurs enseignants, par la définition de la licence comme diplôme terminal (art. 7) ;

- limite les possibilités de réorientation, de changement d'Université de Etudiants, porte atteinte à la valeur nationale des diplômes en autorisant des établissements à exiger des examens complémentaires (art. 12 alinéa 2) ;

-passe sous silence la formation des maîtres, confirmant les attaques dont elle est l'objet de la part du ministre de l'Education.

C'est une attaque d'ensemble contre les Universités. L'UER Froissart est menacée dans son existence même. L'application de ce décret entraînerait la suppression à brève échéance des filières préparant à l'enseignement, des menaces pesant sur les autres formations générales. On risque d'assister à un généralisation d'enseignements à finalité professionnelle, étroitement liés aux besoins du patronat et dont les diplômes n'auraient pas de valeur nationale.

Dans ces conditions, le Conseil de l'U. E. R. et l'Assemblée des Enseignants

- demandent l'abrogation de cet arrêté."

Monsieur le Président BRIDOUX fait remarquer aux membres du Conseil que cette motion a été votée par le Conseil d'UER Froissart le 22 avril et que la situation a évolué depuis cette date. La Commission permanente de la Conférence des Présidents a été reçue le 26 avril par Madame le Secrétaire d'Etat.

Au cours de cette entrevue, ont été étudiés la réforme du deuxième cycle et les problèmes relatifs à l'organisation des examens et à la délivrance des diplômes nationaux. Des concessions capitales ont été faites et des garanties essentielles ont été accordées. Madame le Secrétaire d'Etat a, en effet, confirmé les points suivants :

1° Maintien des formations fondamentales dans les Universités qui le demanderont.

2° Continuité entre la licence et la maîtrise dans les formations fondamentales.

3° La réglementation relative aux transferts d'inscription ne souffrira que d'exceptionnelles dérogations qui seront accordées uniquement au vu des programmes et non pas en fonction de la localisation des études antérieures.

4° Le rôle des groupes techniques est purement consultatif.

5° Un programme d'action prioritaire est inséré dans le VIIème Plan pour permettre aux Universités la mise en place de filières nouvelles.

En ce qui concerne trois autres questions, à savoir le caractère national des Diplômes, la durée des habilitations et la désignation des groupes d'études techniques, une concertation va être activement menée entre les Universités et le Secrétariat d'Etat, en vue d'établir une nouvelle circulaire d'applications.

L'ouverture des négociations entre Madame le Secrétaire d'Etat et les Présidents d'Université a donc abouti à des aménagements fondamentaux de la réforme du deuxième cycle et à une révision de certaines dispositions réglementaires dans le sens voulu par les enseignants et les étudiants. Les concessions réciproques consenties par les deux parties traduisent clairement leur volonté d'apaisement et de conciliation.

Monsieur BRIDOUX ajoute qu'une nouvelle circulaire d'application sera proposée à la prochaine Conférence des Présidents qui aura lieu le 20 Mai.

.../...

Monsieur BOURGOIS donne ensuite connaissance d'une autre motion proposée par l'U. E. R. Froissart.

"Le Conseil de l'U. E. R. et l'Assemblée des Enseignants de l'UER Froissart protestent contre les ingérences du D. A. A. D. dans le fonctionnement des Universités Françaises. Ils estiment en effet que :

- les nouvelles directives du D. A. A. D. aux lecteurs en provenance de la RFA article 1. 10, constituent une entrave à la liberté d'opinion des lecteurs et au libre exercice de leurs fonctions d'enseignants chercheurs, entrave inconnue au sein des universités françaises.

- la portée de ces directives doit être considérée en fonction de ce qu'il est convenu d'appeler dans l'opinion publique française "la chasse aux sorcières en RFA" et qui émane essentiellement du décret-loi instituant les "berufsverbot

- ces directives ont déjà eu pour conséquence immédiate une ingérence du D. A. A. D. dans les affaires de l'Université française dans la mesure où une circulaire du D. A. A. D. du 20 juin 1975 tend à imposer unilatéralement une obligation de service supérieur à celle prévue par la législation française.

- Enfin, nous dénonçons l'intention du D. A. A. D. de faire établir par ses lecteurs des fiches de renseignements sur les instituts (et les Universités) dans lesquelles ils travaillent, mesure qu'il faut également voir dans un contexte historique et politique."

La discussion est ouverte.

- Calendrier des examens et dates de rentrée.

Les examens auront lieu du 1er au 26 juin 1976.

Les dates de rentrée à l'UER Sciences sont les suivantes :

Second Cycle : 1er octobre 1976

DEUG A 1ère Année : 4 octobre 1976

DEUG A 2ème Année: 11 octobre 1976.

Les dates de rentrée en I. U. T. et à l'U. E. R. Froissart seront communiquées ultérieurement.

La séance est levée à 18 Heures.